

CONSULTING

PJ1 : Description du projet

Déchèterie de Grands Prés à Nevers

Sommaire du dossier de demande d'enregistrement ICPE

Chaque dossier de demande d'enregistrement est organisé en pièces à joindre selon la nature et la situation du projet. L'intitulé des pièces constituant le présent dossier fait référence au CERFA n° 15679*04.

PJ N°1 : Description du projet

PJ N°2 : Recollements aux arrêtés ministériels relatifs aux installations relevant du régime de l'enregistrement

PJ N°4 : Compatibilité aux documents d'urbanisme

PJ N°5 : Parcelle du projet

PJ N°6 : Fichier de géolocalisation

PJ N°8 : Document d'incidence

PJ N°9 : Annexes du document d'incidence

PJ N°11 : Capacités techniques et financières

PJ N°12 : Usages futurs

PJ N°13 : Justificatif de dépôt de la demande de permis de construire

PJ N°15 : Compatibilités aux plans, schémas et programmes

PJ N°18 : Plan de situation du projet

PJ N°19 : Plan des abords

PJ N°20 : Plan d'ensemble

PJ N°21 : Autres documents

Sommaire

1.....	Preambule.....	1
2.....	Localisation du projet	2
3.....	Cadre réglementaire.....	3
4.....	Description des installation.....	6
4.1	Présentation générale	6
4.2	Accessibilité, circulation et voiries.....	8
4.3	Clôture, portails et barrières d'accès	9
4.4	Autres aménagements	10
5.....	Mode d'exploitation	11
5.1	Horaires d'ouvertures.....	11
5.2	Accueil des usagers	11
5.3	Réception des déchets.....	11
5.4	Evacuation des déchets.....	14
5.5	Gestion des eaux	15
5.6	Procédures de sécurisation.....	16

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation du projet de déchetterie des Grands Prés.....	2
Figure 2 : Plan général de la déchèterie.....	7
Figure 3 : Localisation des stocks de déchets	7
Figure 4 : Circulation sur site.....	9
Figure 5 : Synoptique du parcours usager.....	12
Figure 6 : Synoptique du parcours déchets	13
Figure 7 : Logigramme du parcours déchet sur l'ensemble du site	14

Liste des tableaux

Tableau 1 : Flux admis sur la nouvelle déchèterie de Grands Prés et classement ICPE	3
Tableau 2 : Rubriques de la nomenclature ICPE applicables à la déchèterie de Grands Prés.....	4
Tableau 3 : Analyse des rubriques de la nomenclature IOTA au regard du projet	5
Tableau 4 : Bilan des surfaces actives du projet	15

1. PREAMBULE

L'agglomération de Nevers a mis en service en mars 2000 une déchèterie aux Taupières, à l'est de Nevers. Elle permet d'accueillir 40 000 à 50 000 passages/an et 5 500 à 6 500 tonnes/an de déchets. Avec la déchèterie de Pré-Poitiers à l'ouest de Nevers, elle dessert les habitants de Nevers Agglomération et, par convention, les habitants de Saint Eloi, de Pont-Saint-Ours et de La Grippe.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire indique que les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés. Cette obligation, ainsi que les nouvelles filières REP à venir, la valorisation de nouveaux déchets tels que la laine de verre, le verre plat... et les difficultés fonctionnelles des déchèteries actuelles (hauteur de quai, temps d'attente, étroitesse pour les manœuvres des véhicules) nécessitent leur refonte.

Dans ce cadre, Nevers Agglomération souhaite relocaliser les activités de la déchèterie des Taupières sur un nouveau site, celui de Grands Prés. Cette nouvelle déchèterie répondra aux besoins des administrés en améliorant le temps d'attente, la sécurité et les conditions de vidage en déchèterie. Elle a également pour vocation d'optimiser les conditions du tri pour un réemploi plus efficient.

Le projet intègre également une recyclerie, alimentée par les dons des usagers et les flux « réemployables » en provenance des déchetteries de Nevers, ainsi qu'un « préau des matériaux » pour la récupération des matériaux.

2. LOCALISATION DU PROJET

Le site d'implantation du projet est localisé au nord-est de la commune de Nevers dans le département de la Nièvre (58).

Il est localisé à moins de 400 m de la déchèterie actuelle des Taupières, qu'il viendra remplacer.

Un plan de localisation est donné en PJ18 du dossier d'enregistrement.

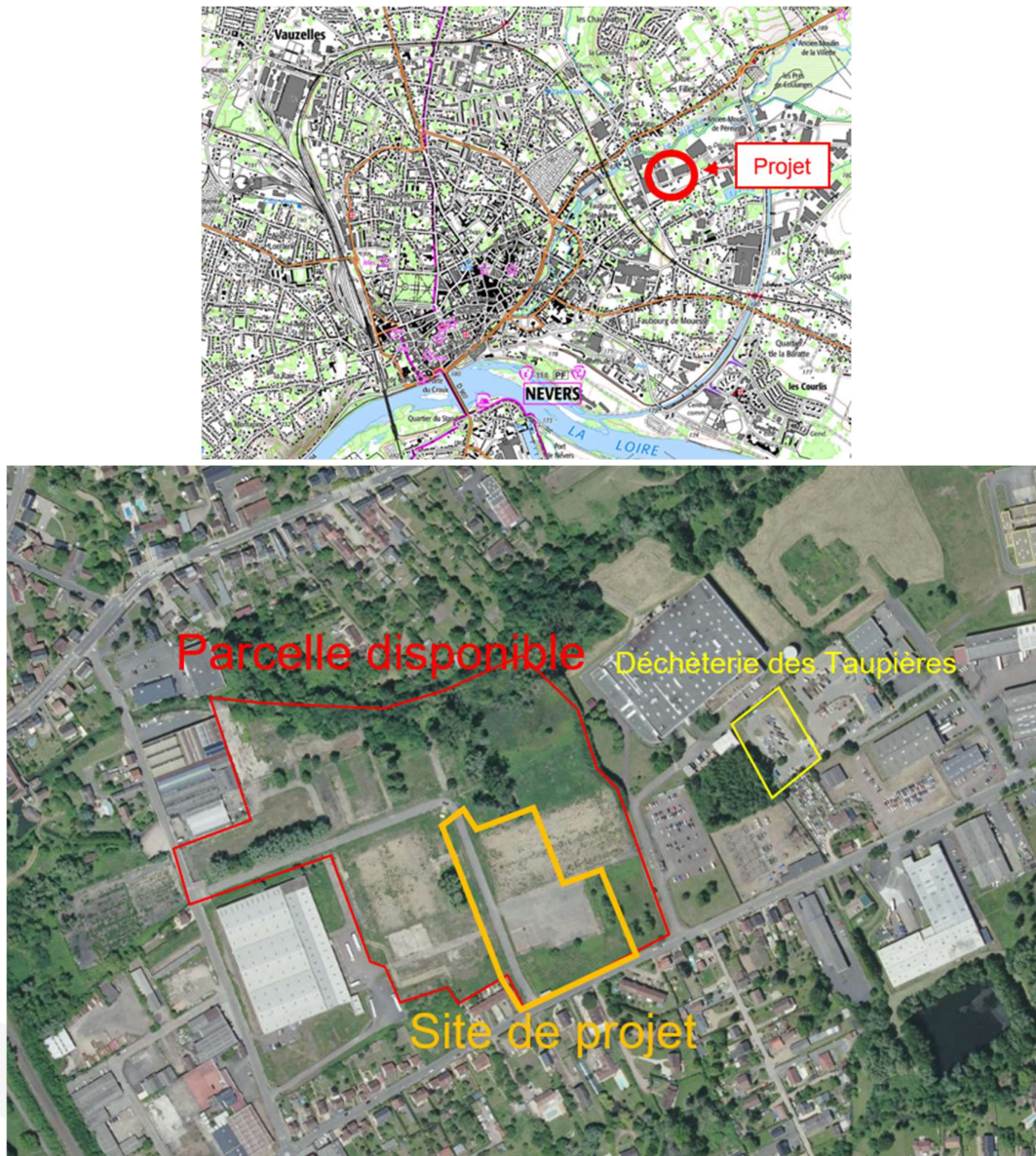


Figure 1 : Localisation du projet de déchèterie des Grands Prés

Le projet s'étend partiellement sur la parcelle cadastrée section AN numéro 195, d'une contenance totale de 83 010 m².

3. CADRE REGLEMENTAIRE

La déchèterie des Taupières est actuellement déclarée sous le régime de l'enregistrement pour les rubriques 2710-1 et 2710-2 au titre de la Nomenclature ICPE.

La déchèterie de Grands Prés est destinée à recevoir les mêmes flux que la déchèterie actuelle des Taupières. Les déchets admis, ainsi que leur flux maximal et leur classement ICPE seront les suivants :

Tableau 1 : Flux admis sur la nouvelle déchèterie de Grands Prés et classement ICPE

Zone déchèterie	Type de déchets	Type de contenant	Volume (m ³)	Tonnage (t)	Rubrique ICPE
Plateforme de vidange autonome	Déchets verts	1 Alvéole	500,0		2710-2
	Gravats	1 Alvéole	303,0		2710-2
Zone déchèterie	Encombrants non incinérables	1 Alvéole	130,0		2710-2
	Encombrants incinérables	1 Alvéole	130,0		2710-2
	Bois A	1 Alvéole	130,0		2710-2
	Bois B	1 Alvéole	130,0		2710-2
	Métaux	1 Alvéole	130,0		2710-2
	Cartons	1 Benne	30,0		2710-2
	Papiers	1 Benne	15,0		2710-2
	Placoplatre	1 Benne	15,0		2710-2
	Plastiques durs	1 Benne	30,0		2710-2
	Laine de Verre/Roche	1 Benne	30,0		2710-2
	Déchets d'Eléments d'Ameublement (DAE)	1 Benne	30,0		2710-2
	Local PAM (petits objets hors D3E et DDS)	Capsules Nespresso	Boite	0,6	
Lampes		Abris à contenants et contenant		0,01	2710-1
Plastiques souples		Support avec couvercle et sacs de collecte	4,0		2710-2
Polystyrène		Support avec couvercle et sacs de collecte	2,0		2710-2
Rembourrés		Support avec couvercle et sacs de collecte	1,0		2710-2
Stylos		Boite	0,6		2710-2
Verre plat		Caisse palette	1,8		2710-2
Livres		Carton pour envoi à la ressourcerie	1,8		2710-2
Local DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electronique (DEEE)	Dépôt à même le sol pour les gros objets et caisses grillagées		4,7	2710-1
Local DDS	Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Contenants spécifiques		1,0	2710-1
	Batteries	Caisse palette		0,1	2710-1
	Piles et accumulateurs	Fût		< 0,1	2710-1
	Cartouches d'encre	Bac à roulette		< 0,1	2710-1
	Radiographies médicales	Contenant à roulette		< 0,1	2710-1
Zone d'apports volontaire	Verre creux	Colonne à verre	3,0		2710-2
	Huiles de vidange (minérales)	Bidhuile		0,2	2710-1
	Huiles alimentaires	Fût	0,2		2710-2
	Textiles, linges et chaussures (TLC)	Bornes aériennes	3,4		2710-2
	Pneus tourisme	eAZyBox	6,0		2710-2
	Huisseries	Contenants spécifiques (rack)	16,7		2710-2
Total			1675	<7	

Ainsi, la déchèterie de Grands Prés sera déclarée sous le régime de l'enregistrement pour les rubriques 2710-1 et 2710-2 au titre de la Nomenclature ICPE.

Il est également envisagé ultérieurement la mise en place d'un broyeur de déchets verts sur la zone d'exploitation pour des campagnes ponctuelles de broyage selon les besoins de l'exploitant.

Tableau 2 : Rubriques de la nomenclature ICPE applicables à la déchèterie de Grands Prés

Rubrique	Libellé de la rubrique avec seuil	Régime de l'installation actuelle	Régime de l'installation projetée
2710 -2	<u>2 – Collecte de déchets non dangereux :</u> Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 300 m ³ (E) b) Supérieur ou égal à 100 m ³ et inférieur à 300 m ³ (DC)	<u>Taupières :</u> Capacité de stockage maximum de 600 m ³ (E)	<u>Grands Prés :</u> Capacité de stockage maximum de 1675m ³ (E)
2710 -1	<u>1 – Collecte de déchets dangereux :</u> La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 7 t (A-1) b) Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t (DC)	<u>Taupières :</u> Capacité de stockage maximum inférieure à 7 t (DC)	<u>Grands Prés :</u> Capacité de stockage maximum inférieure à 7 t (DC)
2794	<u>Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux</u> La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 30 t/j (E) 2. Supérieure ou égale à 5 t/j mais inférieure à 30 t/j (D).	Sans objet	<u>Grands Prés :</u> Broyeur de déchets verts d'une capacité supérieure à 30 t/j (E)

Le projet n'est pas concerné par une ou des rubriques IOTA connexes aux activités soumises à enregistrement.

L'analyse menée dans le cadre du dossier est présentée dans le tableau suivant avec pour mémoire les rubriques potentiellement visées mais qui ne sont pas applicables au projet.

Tableau 3 : Analyse des rubriques de la nomenclature IOTA au regard du projet

Rubriques	Intitulé	Projet	Régime
<u>Titre I : Prélèvements</u>			
Non concerné, il n'y a pas de prélèvements effectués dans le cadre du projet.			
<u>Titre II : Rejets</u>			
2.1.5.0	Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface du totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	L'exutoire des eaux pluviales est le réseau collectif, et non le milieu naturel.	Non concerné
<u>Titre III : Impacts sur le milieu naturel aquatique ou la sécurité publique</u>			
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m ² (A) 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ² (D)	Une étude hydraulique de conformité au PPRI a été réalisée et fourni en PJ9 du dossier d'enregistrement. Il apparait que le projet ne soustrait pas de surface au lit majeur du cours d'eau : aucun remblais ou construction non inondable et les installations sont calée à la côte du terrain naturel.	Non concerné
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ; 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).	Le caractère humide des sols a été vérifié par une expertise pédologique et écologique réalisée et fournie en PJ9 du dossier d'enregistrement. Le projet n'intercepte pas de zones humides.	Non concerné
<u>Titre IV : Impacts sur le milieu marin</u>			
Le projet ne concerne pas le milieu marin			
<u>Titre V : Régimes d'autorisation valant autorisation au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement</u>			
Le projet n'est concerné par aucune des activités désignées.			

4. DESCRIPTION DES INSTALLATION

4.1 Présentation générale

La nouvelle déchèterie de Grands Prés sera constituée des espaces suivants :

- Le bâtiment de la déchèterie comprenant :
 - La **zone déchèterie** d'environ 437 m², permettant le déchargement de 5 usagers simultanément ;
 - Les **bennes et alvéoles** de réception des déchets apportés à la déchèterie :
 - ▷ 6 alvéoles de 64 m² chacune avec des murs composés de blocs en béton empilables d'une hauteur maximale de 2 m et un sol bétonné ;
 - ▷ 6 bennes de 15 m³ ou 30 m³ ;
 - Le **local de stockage des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** de 54 m²,
 - Le **local de stockage des Déchets d'Equipements Electriques et Electronique (DEEE)** de 54 m² ;
 - Le **local de stockage du petit conditionnement (petits objets hors DEEE et DDS)** de 47 m² ;
 - La **zone de réemploi** permettant le stockage tampon des objets destinés au réemploi et envoyés vers la recyclerie de 52 m².
- La **plateforme de vidange autonome** constituée de deux alvéoles pour les **déchets verts** (250 m²) et les **gravats** (152 m²) chacune avec des murs composés de blocs en béton empilable d'une hauteur maximale de 2 m et un sol bétonné ;
- La **zone d'apports volontaires** (verres, textiles, pneus, huiles et huisseries) de 74 m² ;
- Le bâtiment accueillant les **locaux du personnel** (bureau, salles de pause, vestiaires, chaufferie) ;
- Le **Préau des matériaux** (un espace de récupération de matériaux issus des apports dans la déchèterie) de 69 m² et un **espace polyvalent** de 54 m² ;
- La **zone d'exploitation** d'environ 2 724 m² comprenant les voiries non accessibles au public ;
- Le **parking** du personnel.

Le site accueillera également le **bâtiment de la recyclerie** comprenant :

- Le magasin espace de vente,
- Un atelier pour la réparation d'objet et/ou la mise en place d'ateliers participatifs sur le thème de la réparation,
- Un espace de réception permettant d'accueillir les usagers qui apportent des objets volumineux,
- Un espace de stockage intérieur, et extérieur sous la forme d'un préau,

Ainsi que le parking de la recyclerie.

Le plan d'ensemble est disponible en PJ20 du dossier d'enregistrement. Les plans de détails des locaux sont donnés en PJ21 du dossier d'enregistrement.

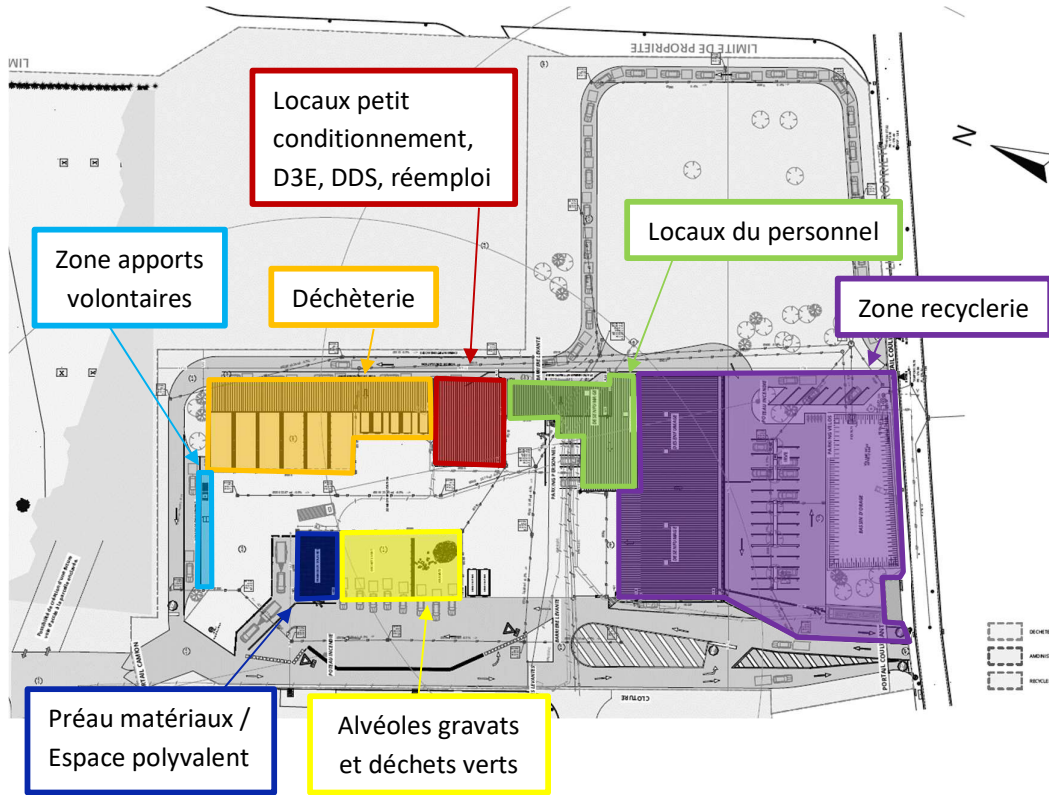


Figure 2 : Plan général de la déchèterie

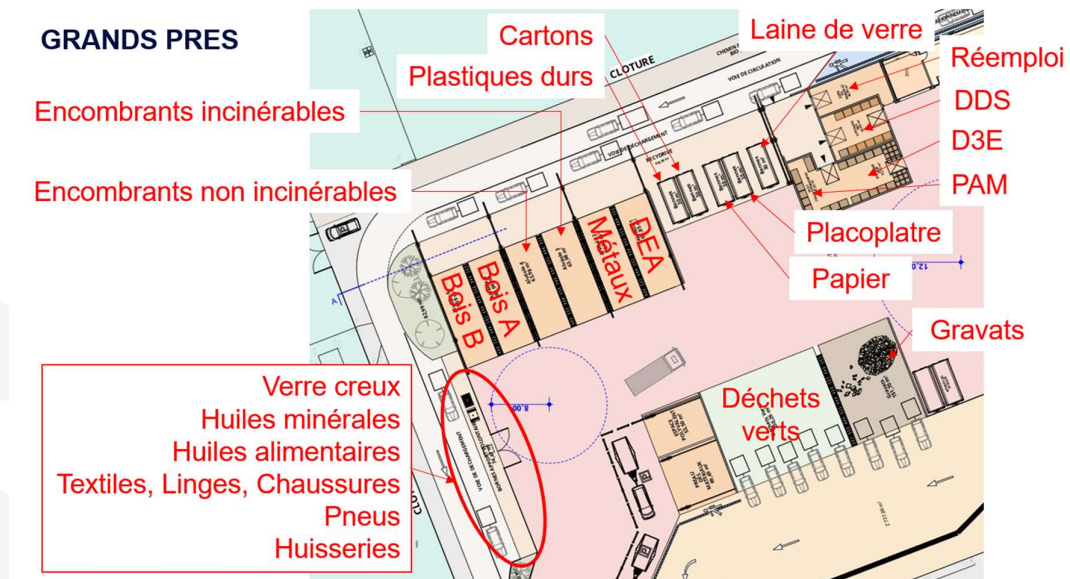


Figure 3 : Localisation des stocks de déchets

4.2 Accessibilité, circulation et voiries

La parcelle allouée au futur site longe la rue Francis Garnier, au sud. La difficulté de circulation pour des poids lourds au niveau de la rue Francis Garnier a poussé à répartir les accès selon la typologie des véhicules et des visiteurs :

- L'accès de la déchèterie, ainsi que de la ressourcerie, pour les usagers se fera au niveau de la rue Francis Garnier, au sud du site,
- L'accès à la déchèterie pour les poids lourds (transporteurs, repreneurs...) se fera au niveau de la rue des Grands Prés, à l'ouest du site.

Il est distingué 4 parcours différents sur le site :

- Un **parcours complet « déchèterie »** en sens unique pour les véhicules légers, permettant d'accéder à la déchèterie, aux bornes d'apports volontaires, à la plateforme de gravats et déchets verts et au Préau des matériaux ;
- Un **parcours dédié spécifiquement au dépôt sur la plateforme de gravats et déchets verts**, en sens unique pour les véhicules légers ;
- Un **parcours dédié spécifiquement aux véhicules d'exploitation** ;
- **L'accès à la recyclerie.**

Le site possède ainsi dans son ensemble 4 entrées et 3 sorties distinctes :

- Deux entrées pour les usagers de la déchèterie :
 - Une entrée dédiée au circuit complet de déchèterie ;
 - Une entrée spécifique déchets verts et gravats ;
 - Une sortie commune pour les deux parcours usagers.
- Une entrée/sortie pour les véhicules d'exploitation rue des Grands Prés ;
- Une entrée et une sortie dédiées à la Recyclerie rue Francis Garnier.

Pour ne pas perturber la circulation sur la rue Francis Garnier, chaque accès possède une file d'attente dimensionnée selon les pics de fréquentation attendus sur site.

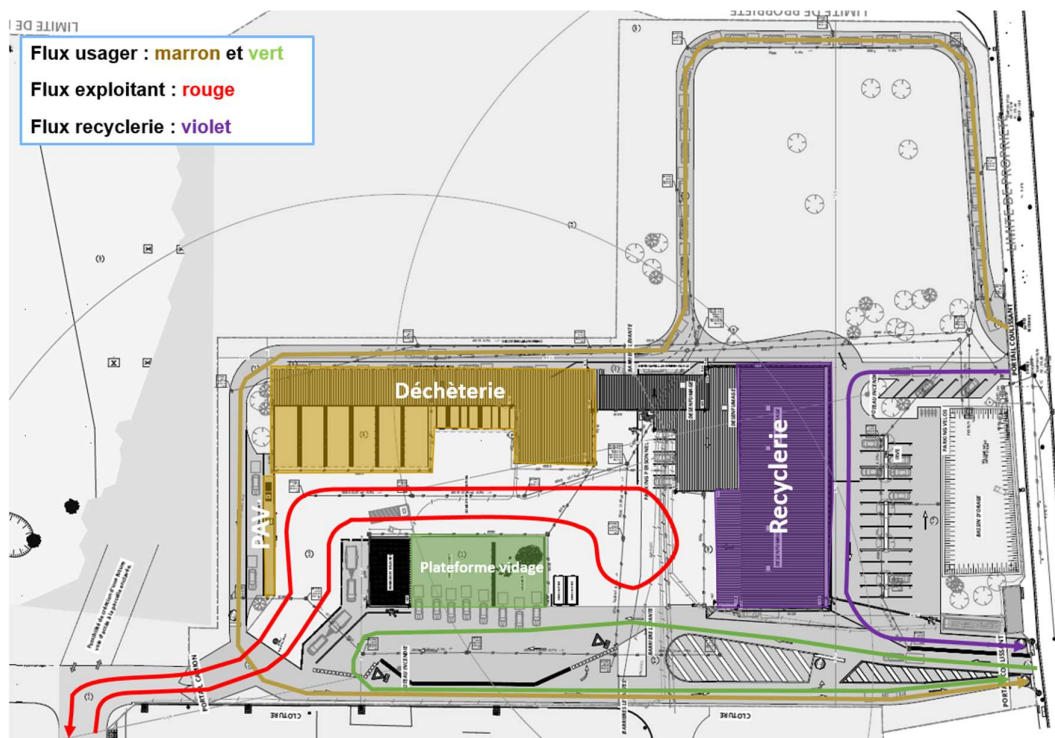


Figure 4 : Circulation sur site

4.3 Clôture, portails et barrières d'accès

Une clôture est mise en place sur le pourtour du site, d'une hauteur de 2 m.

Les accès aux sites seront fermés à l'aide de portails coulissants mécaniques, qui seront manipulés par les agents de la déchèterie lors de l'ouverture et de la fermeture des sites.

Les deux entrées usagers seront dotées de deux systèmes de barrière et d'un contrôle d'accès automatique. L'accès à la déchèterie se fera toujours à l'aide du badge d'accès des usagers. Cependant, le contrôle se fera à l'aide d'une borne de contrôle d'accès en entrée, dotée d'un écran graphique. Ces bornes seront équipées d'un bouton poussoir « Appel gardien » en cas de problématique lié à l'accès des usagers (badge non identifié, absence de badge d'accès, problème de lecture du code barre...).

Également, des barrières seront mises en place sur des zones spécifiques pour guider l'utilisateur lors de sa visite et éviter qu'il ne se retrouve sur une voie réservée aux poids lourds ou sur la zone d'exploitation.

4.4 Autres aménagements

La zone d'exploitation pourra accueillir un broyeur de déchets verts mobile pour l'alvéole de déchets verts.

Le Préau des matériaux et l'espace polyvalent sont prévus pour recevoir des panneaux solaires en toitures.

Pour l'avitaillement des engins d'exploitation, une cuve de GNR de 2,5 m³ sera présente sur le site. Elle sera localisée sur les surfaces imperméabilisées du site, à proximité de l'alvéole gravats et donc éloignée des déchets inflammables afin de limiter les risques. Elle disposera également des moyens suivants :

- Double paroi, interne et externe en PE assurant une rétention de 100% minimum,
- Jauge de niveau à distance, avec détecteur de fuite dans la double paroi,
- Présence d'un bac à absorbant à proximité.

Compte tenu de sa capacité, elle n'est pas classée au titre des ICPE.

5. MODE D'EXPLOITATION

5.1 Horaires d'ouvertures

Les horaires d'ouvertures de la déchèterie seront les suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Été (du 1er mars au 15 novembre)	8h-12h 4h-19h	14h-19h	8h-12h 14h-19h	14h-19h	8h-19h	8h-19h
Hiver (du 16 novembre au 28 février)	9h-12h 14h-17h	14h-17h	9h-12h 14h-17h	14h-17h	14h-17h	9h-17h

5.2 Accueil des usagers

Les usagers accèdent à la déchèterie depuis la rue Francis Garnier.

Dès son arrivée sur la déchèterie, l'utilisateur aura à sa disposition 2 entrées distinctes selon ses apports :

- Une entrée pour accéder à l'ensemble du site (déchèterie et plateforme de vidage déchets verts-gravats),
- Une entrée pour accéder uniquement à la plateforme de vidage déchets verts-gravats.

Pour chaque entrée, une file d'attente a été dimensionnée afin d'éviter l'encombrement routier lié à l'attente des usagers sur la voie publique. Une boucle de sortie immédiate, avant la barrière d'entrée, a également été créée (by-pass). Ainsi, les usagers qui ne sont pas autorisés à déposer de déchets (entreprises, particuliers n'habitant pas sur le territoire, particuliers ayant des catégories de déchets non admis...) ressortent facilement du site sans avoir à accéder à la zone de dépôt et sans gêner la circulation des véhicules entrants.

5.3 Réception des déchets

5.3.1 Zone déchèterie

Le principe de fonctionnement de la déchèterie adopté dans le cadre du projet consiste en l'apport des déchets par l'utilisateur en un seul point d'arrêt pour le dépôt de l'ensemble de ses déchets (hors déchets verts, gravats et bornes d'apports volontaires) :

- des déchets spéciaux (DEEE, DDS, petits conditionnement...),
- des déchets principaux en benne ou alvéole (bois, métaux, papier, placoplâtre, plastiques durs, incinérables et non incinérables...),
- et des déchets réemployables (meubles...).

L'utilisateur entre sur le site en activant la barrière d'accès automatique et vient se garer vers le quai d'accueil disponible. L'utilisateur est ensuite guidé par un agent valoriste, ainsi que par la signalétique disposée sur les sites, vers une porte de déchargement de la déchèterie.

L'utilisateur procède lui-même à un pré-tri du contenu de son apport. Le dépôt des déchets se fait dans différents contenants mis à disposition en fonction de la diversité des matériaux apportés

par l'utilisateur. Un agent valoriste dédié est disponible directement sur la zone de vidage et échange avec l'utilisateur (conseil, sensibilisation...).

Ce fonctionnement permet de supprimer les manœuvres et diminue significativement les risques liés à la circulation. Ainsi, le balisage, la signalétique et l'ensemble des éléments de conception mis en place donnent lieu à des sites sécurisés, efficaces et efficaces. Le temps de dépôt des déchets par les usagers est donc diminué de 40%, ce qui correspond à un gain de temps estimé de 10 minutes par usager.



Figure 5 : Synoptique du parcours usager

Les différents bacs des déchets non réemployables sont ensuite récupérés par les agents valoristes, contrôlés, et déversés dans des alvéoles ou bennes de flux de matières dédiées.

La manipulation des contenants sera réalisée à l'aide de chariot élévateur, transpalette électrique et diable, pendant les moments avec une affluence moins importante.

Les déchets réemployables seront stockés dans un local dédié avant d'être pesés puis envoyés vers le Préau des matériaux ou la recyclerie.

Parcours déchets



Figure 6 : Synoptique du parcours déchets

Une fois que ses déchets seront vidés, l'utilisateur aura la possibilité d'aller déposer ses déchets verts et/ou gravats sur la plateforme dédiée via une voie d'accès consacrée à cette dernière. Sinon, l'utilisateur pourra sortir directement du site par la voirie concernée.

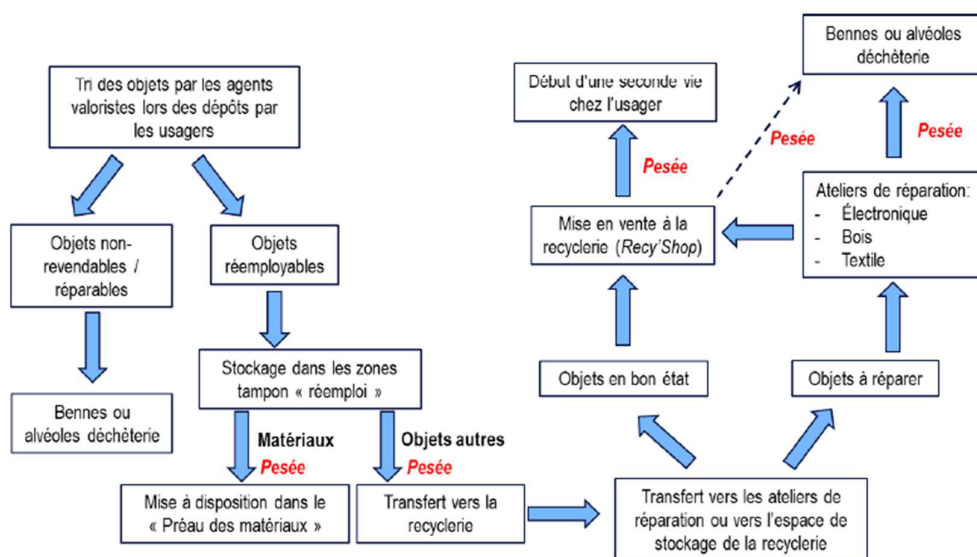


Figure 7 : Logigramme du parcours déchet sur l'ensemble du site

5.3.2 Plateforme gravats et déchets verts

Le dépôt des déchets sur cette plateforme est réalisé à plat. L'alvéole déchets verts possède 5 quais de déchargements et l'alvéole gravats en possède 3. Un agent valoriste gère le flux de véhicules et dirige ceux-ci sur le site afin de conserver la surface de déchargement opérationnelle et d'éviter tout encombrement.

5.4 Evacuation des déchets

Les interventions sont effectuées de préférence avant l'ouverture ou après la fermeture de la déchèterie pour limiter les gênes éventuelles pour les usagers.

Toutefois, des échanges peuvent avoir lieu en cours de journée afin de permettre une évacuation régulière des bennes au cours de la journée et permettre un tri optimal par les usagers. Les flux de déchets verts et de gravats seront évacués systématiquement en dehors des heures d'ouverture de manière à ne pas avoir d'interaction avec les usagers vidant dans les alvéoles à plat.

Une attention particulière est portée à la pose des bennes, pour éviter la chute ultérieure de déchets entre les bennes et les quais. Avant de partir, le chauffeur :

- Met en place un filet anti-envol ou une couverture,
- Remet au gardien, pour chaque benne enlevée, un bon d'intervention mentionnant la nature du déchet et le type de benne évacuée (il en conserve un exemplaire).

En cas de déversement accidentel, le conducteur ou les services exploitation se chargent de faire évacuer les déchets de la voie publique.

5.5 Gestion des eaux

5.5.1 Réseau des eaux pluviales

5.5.1.1 Principe de gestion

L'ensemble des eaux pluviales sera collecté. Il est distingué deux réseaux séparés :

- **Eaux potentiellement polluées** : il s'agit des eaux de ruissellement sur les aires imperméabilisées du site (voiries). L'ensemble des eaux de voirie sera collecté par des collecteurs au droit de grilles.
- **Eaux pluviales propres** : il s'agit des eaux de ruissellement sur les toitures collectées séparément des autres eaux pluviales du site (gouttières et collecteurs dédiés). Une cuve de 8m³ de récupération des eaux pluviales de toiture est prévue avec un trop-plein vers le réseau.

Les réseaux sont indiqués sur le plan masse fourni en PJ20 du dossier d'enregistrement et sur le plan des réseaux fourni en PJ21 du dossier d'enregistrement.

5.5.1.2 Bassin de rétention des eaux pluviales

Les eaux pluviales collectées sur le site représentent une surface totale de 18 630 m². Le bilan des surfaces actives est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Bilan des surfaces actives du projet

Type de surface	Surface totale	Coefficient de ruissellement	Surface active
Voiries	10 307 m ²	1	10 307 m ²
Toitures	2 263 m ²	1	2 263 m ²
Espaces verts	6 060 m ²	0,2	1 212 m ²

Le coefficient de ruissellement moyen du site est de 0,74, pour une surface active totale de 13 782m². Un bassin de rétention étanche des eaux pluviales d'une capacité de 547 m³ collectera l'ensemble des eaux pluviales du site. Ce bassin de rétention est dimensionné pour assurer le stockage pour un évènement pluvieux de période de retour 10 ans.

Le point de rejet du bassin est localisé rue Francis Garnier dans le réseau public. Le débit de fuite du bassin de stockage/restitution sera de 2,5l/s/ha en respect des prescriptions de la ville de Nevers.

En sortie de ce bassin, un regard dirigera les eaux pluviales en direction du système de traitement constitué d'un séparateur à hydrocarbure. Un trop-plein sera installé sur le bassin de stockage et son exutoire sera en aval du système de traitement.

La canalisation d'exhaure du bassin de rétention sera munie d'un regard carré avec une vanne guillotiné de sectionnement à actionnement manuel permettant d'isoler les eaux du bassin du réseau aval en cas de pollution, y compris les eaux incendies. Une procédure d'actionnement de la vanne sera mise en place lors d'un constat de pollution sur site.

En sortie de traitement et avant rejet au réseau public, les eaux pluviales transiteront dans un regard permettant un prélèvement pour le suivi qualitatif de celles-ci.

5.5.2 Autres réseaux

Le site est raccordé au réseau d'assainissement des eaux usées et au réseau AEP afin de couvrir les besoins des sanitaires des locaux du personnel d'exploitation et de la recyclerie.

En effet, les activités du site ne produisent pas d'effluent liquide, les seules eaux usées produites sur l'installation se limitent aux eaux de type sanitaire.

5.5.3 Défense incendie

En conformité avec l'arrêté du 26/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2, le site de Grands Prés disposera de 2 poteaux incendie permettant de fournir un débit minimal de 60 mètres cubes par heure pendant une durée d'au moins deux heures et dont les prises de raccordement sont conformes aux normes en vigueur pour permettre au service d'incendie et de secours de s'alimenter sur ces appareils. Ces poteaux incendies sont positionnés de manière que tout point de la limite de l'installation s'y trouve à moins de 100 m (cf. Plan de masse joint en PJ20 du dossier d'enregistrement).

Le volume de la rétention des eaux d'extinction du projet calculé sur la base du D9A est de 246m³ (cf. Note de calcul D9/D9A joint en PJ9 du dossier d'enregistrement). Le volume du bassin de rétention pluvial est donc suffisant pour tamponner le volume des eaux d'extinction du projet.

5.6 Procédures de sécurisation

Le responsable Santé-Sécurité de l'exploitant sera chargé d'effectuer une identification et description complète des zones de risque (cf. Plan des zones à risques fourni en PJ9 du dossier d'enregistrement) et d'établir les procédures adaptées.

Zone d'accès restreint

Sur la déchèterie, la zone usagers est bien distincte de l'accès poids lourds. Celui-ci, classé comme ZAR (zone d'accès restreint) est un espace interdit aux usagers, uniquement réservé aux agents et aux chauffeurs des véhicules d'enlèvement des bennes.

Matériel de secours et de premiers soins

La déchèterie est équipée d'un défibrillateur automatisé externe en cas d'arrêt cardiaque de toute personne présente sur notre site. Ce défibrillateur est localisé et signalé dans un endroit aisément accessible.

Consignes de sécurité

Les consignes de sécurité sont communiquées aux agents de déchèterie qui sont garants de leur respect. Elles sont également rappelées par un affichage à l'entrée et par la signalisation sur l'ensemble du site. Elles portent notamment sur les règles de circulation (piétons / véhicules), les règles de déchargement et de manipulation des déchets...).

○ Plan de circulation et d'évacuation :

Conformément à la réglementation, un Plan de Circulation est affiché à l'entrée du site. Il contribue à une meilleure maîtrise des risques liés à la circulation et comprend notamment :

- Le sens de la circulation et la vitesse limite,
- Les chemins piétons et le point de rassemblement en cas d'évacuation,
- Les emplacements des différents locaux et parkings,
- Le port du gilet haute visibilité,

- Les différents locaux.

Le site dispose également d'un Plan d'Évacuation, affiché à l'intérieur des locaux qui indique la conduite à tenir en cas d'évacuation et les circuits pour se rendre au point de rassemblement situé en entrée de site.

- Protocole de sécurité :

Toute intervention d'une entreprise sur nos sites entraîne la création d'un protocole de sécurité. D'autre part, chaque exutoire dispose de son propre protocole, lequel précise les conditions de sécurité associées. Ce protocole est également mis en œuvre lors des opérations de compactations et de rotations internes.

Conformité incendie

En matière de conformité incendie, il sera réalisé une visite annuelle par un bureau agréé pour contrôler que les installations répondent aux normes de sécurité. De plus, il sera assuré la fourniture et l'entretien des extincteurs en accord avec le service de prévention du Centre de Secours Principal dont dépend le site.

En complément, les consignes et informations spécifiques sont rappelées :

- Interdiction de fumer,
- Localisation des extincteurs et des issues de secours (locaux),
- Système anti-feu (désenfumage, porte coupe-feu) pour les locaux.

Prévention des risques liés aux déchets dangereux

Les déchets dangereux nécessitent des conditions spécifiques de manipulation, de stockage et de transport. Outre le respect de la réglementation sur la construction des locaux, il sera mis en œuvre l'organisation suivante :

- Pour les usagers : Interdiction d'accès au local.
- Pour le personnel :
 - Formation à la reconnaissance et à la manipulation des déchets dangereux,
 - Formation ADR au transport pour les chauffeurs qui effectueront les enlèvements.
- Pour la structure du local :
 - Une ventilation haute et basse suffisante,
 - Une conformité ATEX pour les équipements électriques,
 - Une zone de stockage étanche.
- Pour le stockage des déchets :
 - Utilisation des contenants adaptés à chaque produit,
 - Identification de chaque contenant de manière claire,
 - Une rétention pour certains types de déchets (huiles, peintures...)
- De façon générale :
 - Un mode opératoire en cas de déversement accidentel – mise à disposition d'absorbant,
 - Un plan du local de stockage des déchets dangereux tenu à disposition de tous.

CONSULTING

Agence Aquitaine
2A avenue de Berlincan
33160 Saint-Médard-en-Jalles
Tel. : + 33 (0)5 56 05 62 00
www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie

